



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**PREFECTURE DE LA REGION**  
**D'ILE-DE-FRANCE**

**N° Spécial**

**09 Mai 2019**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**du 09 Mai 2019**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE</b>	<b>Page</b>
N° 75-2019-05-07-003	07.05.2019	Arrêté interpréfectoral modifiant l'arrêté interpréfectoral n° 75-2016-09-29-001 modifié portant nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris – Issy-les-Moulineaux.	3



PRÉFET DE PARIS

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

**ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL N°75-2019-05-07-003**  
**modifiant l'arrêté interpréfectoral n°75-2016-09-29-001 modifié**  
**portant nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de**  
**l'héliport de Paris – Issy-les-Moulineaux**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris  
officier de la Légion d'honneur,  
commandeur de l'ordre national du Mérite

Le préfet des Hauts-de-Seine  
officier de la Légion d'honneur,  
officier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L.571-13 et R.571-70 à 80 ;

**Vu** l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment ses articles 1 et 9 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n° 90-175 du 7 mars 1990, modifié, portant création de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris – Issy-les-Moulineaux ;

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n°75-2016-09-29-001 en date du 29 septembre 2016, modifié, portant renouvellement triennal des membres de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux ;

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n°75-2017-07-31-003 en date du 31 juillet 2017, modifiant la composition de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux (membres représentants d'Aéroports de Paris) ;

**Vu** le courrier du Directeur de l'aéroport Paris-Le Bourget Monsieur Bruno MAZURKIEWICZ (Groupe ADP) en date du 10 avril 2019 informant de la modification de ses représentants ;

**Vu** la délibération CM2019/04/11/30 du Conseil de la métropole du Grand Paris en date du 11 avril 2019 désignant les représentants à la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux ;

**Considérant** que depuis le 1er janvier 2018, la métropole du Grand Paris a compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores et à ce titre, doit intégrer le collège des représentants des collectivités territoriales de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris-Issy les Moulineaux ;

**Considérant** que la métropole du Grand Paris se substitue aux communes et établissements publics territoriaux pour siéger dans les commissions consultatives de l'environnement des plateformes aéroportuaires ;

**Considérant** que la Ville de Paris conserve son siège en tant que département au sein de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris-Issy les Moulineaux ;

**Sur** proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine.

## ARRÊTENT

### **ARTICLE 1er :**

La composition de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux est modifiée comme suit :

#### **REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :**

##### **Conseil régional d'Île-de-France**

Titulaire : M. Pierre DENIZIOT

Suppléant : M. Thierry SOLERE

##### **Conseil de Paris (conseil départemental)**

Titulaire : Mme Pénélope KOMITES

Suppléante : Mme Dominique VERSINI

##### **Conseil départemental des Hauts-de-Seine**

Titulaire : M. Paul SUBRINI

Suppléant : Mme Nathalie PITROU

##### **Conseil de la Métropole du Grand Paris**

Titulaire : M. Philippe GOUJON

Suppléant : M. Jacques-Alain BENISTI

Titulaire : *en attente de désignation*

Suppléant : Mme Jacqueline BELHOMME

Titulaire : M. André SANTINI

Suppléant : M. Yves CONTASSOT

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS DE RIVERAINS ET DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT :

**16<sup>ème</sup> Demain**

Titulaire : M. Philippe PORTÉ

Suppléant : M. François DOUADY

**Val de Seine Vert**

Titulaire : M. Alain MATHIOUDAKIS

Suppléant : M. Serge BRIERE

**Comité de sauvegarde des sites de Meudon**

Titulaire : M. Christian MITJAVILE

Suppléant : M. Jean-Baptiste DELAPORTE

**Environnement 92**

Titulaire : M. Michel RIOTTOT

Suppléante : Mme Anne SAUVEY

**Boulogne environnement**

Titulaire : M. Jean-Louis TOURLIERE

Suppléant : M. Jean-Paul BIDOIRE

**Plate-Forme des associations parisiennes d'habitants**

Titulaire : M. Claude BIRENBAUM

Suppléant : M. Jean-Marie BLOT

REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS AÉRONAUTIQUES :

**Union française de l'hélicoptère :**

- **Les représentants des personnels exerçant leur activité sur l'héliport**

Titulaire : M. Félicio GOMEZ CLARO

Suppléant : M. Roman PRUDHOMME

Titulaire : M. Michel MARTIN

Suppléant : M. Vincent DEPONT

- **Les représentants des usagers de l'héliport**

Titulaire : M. Dominique ORBEC

Suppléant : M. Thierry BASSET

Titulaire : M. Thierry COUDERC

Suppléant : M. Dominique MOREAU

**Aéroports de Paris (gestionnaire) :**

Titulaire : M. Bruno MAZURKIEWICZ

Suppléant : M. Christophe BOLON

Titulaire : M. Quentin DEVOUGE

Suppléant : Mme Annelis GRAVIER

**ARTICLE 2 :**

La commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris - Issy-les-Moulineaux est présidée par le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris ou son représentant.

**ARTICLE 3 :**

La durée du mandat des membres de la commission représentant les professions aéronautiques et les associations de riverains et de défense de l'environnement est de trois ans. Toutefois, ce mandat prend fin si son titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné. En application de l'arrêté interpréfectoral n°75-2016-09-29-001 du 29 septembre 2016 modifié, les collèges des professions aéronautiques et des associations seront renouvelés à effet du 29 septembre 2019.

Le mandat des représentants des collectivités territoriales s'achève avec le mandat des assemblées auxquelles ils appartiennent.

Toute personne désignée pour remplacer un membre en cours de mandat l'est pour la période restant à courir jusqu'au terme de son mandat.

**ARTICLE 4 :**

Le secrétariat de la commission est assuré par Aéroports de Paris, chargé d'organiser les commissions consultatives de l'environnement de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux.

**ARTICLE 5 :**

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris ou de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 6 :**

Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture des Hauts-de-Seine, accessibles sur leurs sites Internet respectifs, et dont une copie sera notifiée aux membres de la commission ainsi qu'à :

- Monsieur le préfet de police ;
- Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile nord (DGAC/DSAC Nord) ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie des transports aériens (BGTA) ;
- Monsieur le chef de la base hélicoptère de la sécurité civile de Paris.

Le Préfet, secrétaire général  
de la préfecture de la région Île-de-France,  
préfet de Paris

François RAVIER

Fait le 07 MAI 2019

Le préfet des Hauts-de-Seine,  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>